



Le conseil d'administration du GDS des Savoie a pris la décision de suspendre toutes les dérogations IBR à l'introduction pour les bovins provenant de Saône-et-Loire depuis le lundi 5 avril 2021.

SANITAIRE/Le département de la Saône-et-Loire fait face à une circulation du virus de l'IBR impliquant un renforcement des mesures de prévention pour tous.

IBR: arrêt partiel des dérogations et vigilance accrue

Une circulation du virus de l'IBR a été détectée dans le département de la Saône-et-Loire (71) il y a quelques semaines. La situation est rapidement devenue alarmante avec plus de 150 bovins détenus dans plusieurs cheptels, détectés positifs lors de la prophylaxie annuelle. Des bovins ayant transité dans le secteur touché ont également été détectés positifs à l'introduction dans des cheptels hors du département. Certaines de ces introductions ont déclenché une circulation massive de l'IBR dans ces troupeaux, avec toutes les conséquences que cela implique pour ces éleveurs acheteurs, notamment la perte de qualification IBR et un protocole d'assainissement strict à mettre en place en cas de contamination avérée.

Face à cette situation et dans la perspective de la nouvelle réglementation européenne liée à la loi de santé animale, qui va renforcer les contrôles IBR pour les élevages non qualifiés, la vigilance

et la coopération de tous les acteurs de l'élevage est absolument nécessaire pour endiguer cette circulation et protéger tous les élevages.

Quelles conséquences pour les introductions de bovins dans les Savoie ?

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration du GDS des Savoie a pris la décision de suspendre toutes les dérogations IBR à l'introduction pour les bovins provenant de Saône-et-Loire. Cette décision est effective depuis le lundi 5 avril 2021.

Concrètement, toute introduction (mise en pension, retour de pension ou achat) de bovins venant de Saône-et-Loire dans nos départements, devra faire l'objet d'un dépistage obligatoire par prise de sang entre 15 et 30 jours après la date d'introduction.

Les administrateurs du GDS des Savoie ont pleinement conscience de l'impact de cette décision sur la gestion des élevages, mais ils ne souhaitent pas arriver aux cas dramatiques que vivent les départements voisins : c'est pourquoi il est demandé aux éleveurs la plus grande rigueur concernant les mouvements d'animaux sur les cheptels.

Quelles conséquences pour les sorties d'animaux ?

Au niveau des autres départements de la région Auvergne Rhône-Alpes, la vigilance est également de mise avec un durcissement des règles. Ainsi, la majorité des GDS a décidé de suspendre toutes les demandes de dérogation, quel que soit le département de provenance des bovins introduits.

Concrètement, si vous vendez ou mettez des bovins en pension dans un département autre que les Savoie ou l'Isère, vous ne pourrez plus utiliser de demande de dérogation IBR. Renseignez-vous avant le départ des bovins pour connaître les mesures mises en place dans chaque département.

Le GDS des Savoie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. ■

En bref

OVIN/Des prix de l'agneau « jamais observés » à Pâques (Idele/FranceAgriMer)

D'après l'Institut de l'élevage et FranceAgriMer, les cours de l'agneau ont atteint 7,65 € début avril au moment de Pâques. « Des niveaux jamais observés », même en cette période festive où les prix sont traditionnellement hauts, s'étonne Cassandre Matras, responsable de projets au sein de l'Idele. Alors que les cours avaient perdu près d'un euro l'an passé à la même période en raison du premier confinement, « nous avons eu l'agréable surprise de voir les Français présents aux achats ». Les allègements des contraintes sur les déplacements interrégionaux au moment de Pâques, juste avant le 3^e confinement, auraient notamment relancé selon l'experte la demande intérieure en agneau pascal. Dans ce contexte, ni la hausse de la production (+4 % en février par rapport à 2020), ni la reprise des importations (+25 % en février 2021 sur un an) ne seraient parvenues à éroder les cours. Les conséquences de ces prix favorables sur l'évolution du cheptel national français demeurent incertaines. « C'est sans précédent, mais nous restons prudents », commente Michèle Boudoin, présidente de la FNO. Alors que la Nouvelle-Zélande demeure tournée vers la Chine à l'export, « les niveaux de prix pourraient rester élevés » dans les prochains mois, analyse Cassandre Matras, grâce notamment aux fêtes religieuses musulmanes à venir, et à l'éventuelle réouverture des restaurants.

SIMILIS DE VIANDE/ Impossible Foods préparerait une entrée en Bourse à 10Mrd\$

Selon les informations de Reuters, la licorne californienne Impossible foods, spécialiste des similis végétaux de viande, envisage de devenir une entreprise cotée dans les douze prochains mois. Selon les informations obtenues par l'agence auprès de proches du dossier, la valeur de la société pourrait se situer autour de 10 milliards de dollars. Comparaison n'est pas raison, car leurs activités et l'opération sont différentes, mais la plus importante entreprise d'abattage découpe de porc européenne, Tönnies Fleish, est actuellement à vendre pour un montant évalué autour de 4 milliards d'euros. Créée en 2011, Impossible foods a fait ses débuts dans des restaurants haut de gamme, avant d'être distribuée en grande distribution (dans 20 000 magasins actuellement) et dans de grandes chaînes de restauration rapide (ex. Burger king). Longtemps spécialisée dans l'imitation de la viande de bœuf, Impossible Foods est essentiellement implantée aux États-Unis et en Asie. Selon l'ONG et investisseur Good food institute, les ventes de similis végétaux aux États-Unis s'élèveraient déjà à 7 Mrd\$ en 2020, en croissance de 27 % sur un an. ■



Renato Pelizzaro du GDSA 63 et Adeline Ponnau, vétérinaire apicole au cours de la visioconférence du 30 mars.

APICULTURE/Grosse journée technique mais à distance le 30 mars pour les apiculteurs et les passionnés des abeilles. Organisée par l'ADA Aura* et la FRGDS**, cette journée a traité d'une série de sujets précis. Parmi eux, la visite de printemps des ruchers.

Ruchers: la visite de printemps, c'est maintenant

La visite de printemps va prévenir beaucoup de choses dans la ruche au cours des semaines suivantes, explique Adeline Ponnau, vétérinaire au GDS 63. « Cette période de transition qui varie dans le temps selon les années et les emplacements géographiques des ruchers, en raison des expositions et de l'altitude, connaît la coexistence des dernières abeilles d'hiver et celles de printemps qu'il faut chouchouter ». Le temps très changeant en mars-avril impose de prendre des précautions. « La première observation se fait à distance, décrit Renato Pelizzaro, du GDSA 63***. Les ruches sont-elles tournées vers le levant, les branches d'arbres touchent-elles les parois, l'herbe passe-t-elle à travers ? » Autant d'éléments qui pourraient perturber le développement des colonies par du stress. Puis « on soupèse les ruches pour évaluer leurs besoins en nourriture », avant l'ouverture. Car s'il fait moins de 16° ou qu'il y a du vent, il vaut mieux éviter d'ouvrir la ruche. Seul un apport de sirop ou de sucre candi est réalisable, sans ouvrir l'enveloppe protectrice. Si les conditions sont réunies, on ouvre mais rapidement, pour ne pas refroidir le couvain en cours, toujours très fragile. « On examine alors l'occupation du volume intérieur de la ruche. Selon les cas, on peut être amené à resserrer ou alors à ajouter des cadres. Il faut que le volume des cadres occupés par les abeilles soit adapté à la population », explique Renato Pelizzaro.

Observer les cadres

L'examen des cadres sera utile pour appréhender la dynamique de la colonie : un couvain arrondi, serré, entouré de pollen et de miel signe une reine en bonne santé et une colonie qui démarre bien. « On estime qu'il faut pour une ruche dix cadres, un à deux cadres de pollens et cinq kilos de miel, avance Adeline Ponnau. Un cadre compte 4 kg de miel. » Toutes ces estimations se font en examinant les différents cadres et une addition des surfaces occupées. La bonne proportion entre développement de la colonie et

nourriture est essentielle. Un déficit va provoquer de la mortalité. Au contraire, l'abondance de provision va entraîner une abondance de couvain. C'est à ce stade d'examen que l'on change aussi deux cadres anciens (sur les bords) pour en mettre deux neufs pour éviter les accumulations de déchets, virus ou résidus de traitement dans les cires. Pendant l'inspection des cadres, on examine également les abeilles pour déceler des troubles possibles : voit-on des varroas, des tremblements, quel bruit produit la colonie ? En cas de doute, il vaut mieux faire appel à un technicien sanitaire apicole (TSA) bénévole du GDS, rattaché au territoire.

Dénombrer le varroa

La visite de printemps est aussi le moment de procéder à un décompte varroa, soit par chute naturelle au travers du grillage de fond sur la plaque de protection que l'on aura légèrement graissée au préalable. La méthode plus efficace est celle du comptage au sucre glace dans lequel on plonge 100 grammes d'abeilles. (voir les explications sur <https://www.ada-aura.org/lutte-contre-varroa/evaluer-linfestation/>). Si le dénombrement dépasse cinq varroas pour 100 abeilles par jour, il est nécessaire de traiter rapidement la colonie. Au moment de la visite, on peut aussi placer des cadres à jambage ou des cadres de hausse sur les bords. Les premières alvéoles bâties seront pour des mâles dans lesquelles vont les varroas en priorité. Mais il faut éliminer ce couvain de mâle avant le 24^e jour après la ponte, afin d'éviter une désoperculation dans la ruche. En cas de présence de teigne (sous forme de larve à cette époque), il suffit de gratter et d'enlever la partie atteinte, ou de changer tout le cadre. Si des parties sont moisis sur les cires de cadre, il faut les éliminer. ■

Jean-Marc Emprin

* Association pour le développement de l'apiculture en Auvergne Rhône-Alpes

** Fédération régionale des groupements de défense sanitaire

*** Groupement de défense sanitaire apicole

CORRÉZIENNE DE CHARPENTE

BÂTIMENTS
AGRICOLÉS ET INDUSTRIELS

Métal - Bois
Lamellé - Collé

Gérard MONGREDIEN
120, rue de Criel B.P. 255
38507 VOIRON CEDEX
Tél. : 04.76.66.19.11
Télécopie : 04.76.93.34.50
Portable : 06.07.69.66.02
Email :
correziennedecharpentes@orange.fr

www.correzienne-de-charpentes.com